Oyonnax
www.oyonnax.fr

Discours du Maire
Cérémonie de naturalisation
Jeudi 7 avril 2011 – 18 H 30

Monsieur le Sous-Préfet,
Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Une nouvelle fois, et avec grand plaisir et une profonde émotion, je vous retrouve, Monsieur le Sous-Préfet, pour une cérémonie d'accueil de nouveaux français, qui se clôturera par la remise, à chacun d'eux, d'un décret de nationalisation.

Et pour vous tous, Mesdames et Messieurs, ici rassemblés et que je sens emplis de fierté à l'idée d'intégrer officiellement notre République Française, c'est un jour mémorable, qui consacre l'aboutissement d'une démarche volontaire et pour le peuple français la réponse favorable à une sollicitation que vous avez mûrement réfléchie.

Aujourd'hui donc, nous consacrons votre appartenance à la communauté nationale. De part et d'autre, c'est un honneur et une chance : vous-même et vos enfants allez vous inscrire dorénavant dans le cadre de la nation française et notre pays, la France, s'enrichit elle aussi de votre apport.

En tant qu'élu local, je vois cette chance d'accès à la citoyenneté française comme la promesse d'un enrichissement mutuel au service de nos villes et

de nos territoires. Je souhaite de tout cœur que cette entrée dans la République se traduise par un engagement local.

Cette naturalisation est un accord réciproque de volontés concordantes, une sorte de mariage. Ce consentement est matérialisé par la naissance d'un contrat que l'on souhaite, comme les liens d'un couple, éternel.

Et comme ce dernier il grave dans le marbre un certain nombre de règles, parmi lesquelles le fait qu'un citoyen a non seulement des droits, mais aussi des devoirs. Etre français, c'est effectivement pouvoir bénéficier de certains droits, mais, en parallèle, accomplir son devoir de citoyen. Je pense que tout cela est récapitulé dans le livret de nationalité qui va vous être remis, mais je voudrais juste mettre l'accent sur un point qui me tient à cœur :

- Concernant les droits, ils sont nombreux. Je ne vais pas tous vous les énumérer. Le plus important à mes yeux, c'est le droit de vote, avec en filigrane la liberté d'expression. Dans le monde, le régime démocratique n'est pas le plus répandu. En France, ce droit a été acquis dans la douleur. Ce fut une véritable conquête et c'est cette expression citoyenne qui donne un sens à notre République et à nos convictions. Le droit de vote c'est la certitude de pouvoir influer sur le sens, le cap que l'on veut donner à son pays. Maintenant que vous en avez la possibilité, je vous en conjure, votez ! Exprimez-vous, car c'est un bien précieux, qui n'a pas de prix. Si le peuple français est souverain, c'est par le suffrage universel qui lui permet de faire entendre sa voix et il est essentiel de la faire entendre. Des peuples se battent actuellement pour obtenir ce droit, actuellement bafoué.

- Quant aux devoirs, ils sont la contrepartie de nos droits. La jouissance de ces droits entraîne, en effet, des responsabilités et des devoirs. Ils ne sont pas à prendre strictement au sens juridique du terme, à savoir au sens « d'obligation ». Ils désignent plus une réalité morale, qui doit guider le citoyen dans son comportement, dans l'espace public. Le respect de ces devoirs est la base même de la vie en collectivité.

Pour conclure, je dirai que ce n’est pas une démarche banale qui trouve son couronnement aujourd’hui : c’est un acte essentiel de votre vie, qui vous engage, vous, vos enfants, vos petits-enfants, de même qu’il engage à votre égard la communauté que vous avez choisi de rejoindre et qui vous accueille en son sein. C’est pour vous l’aboutissement d’un processus et le commencement d'une citoyenneté dont vous pouvez être fiers. Je suis heureux pour vous et vous souhaite à mon tour la bienvenue dans notre beau pays.

Cette journée doit rester à jamais marquée dans vos cœurs et je ne doute pas qu'elle le sera. Je vous remercie.

Le Maire,

Michel PERRAUD

Conseiller général